

Document Unique : Document Pratique !

Vous souhaitez réaliser une **démarche de prévention efficace** pour vos salariés **et répondre à l'enjeu réglementaire mais vous ne savez pas comment faire.**

L'OPPBTP vous propose un parcours Document Unique dont l'objectif est de vous accompagner dans la réalisation du document unique et du plan d'actions prévention-sécurité qui en découle.

tape 1 : Créer votre compte sur www.preventionbtp.fr

Pour utiliser l'outil d'évaluation des risques professionnels mis à disposition gratuitement sur le site de l'OPPBTP, chaque entreprise doit créer son compte sur le site, **dès la réception de cette invitation** www.preventionbtp.fr.

tape 2 : Comprendre les enjeux et la méthode d'évaluation des risques professionnels

Vous participez à un atelier collectif animé par un conseiller OPPBTP pour comprendre **les enjeux de la prévention** et vous familiariser avec **E-prevention**, outil pour élaborer votre Document Unique.

Lors de cette session de travail, il est impératif de vous munir d'un **ordinateur portable** et de connaître vos **codes d'accès** à votre espace E-prevention du site www.preventionbtp.fr (adresse mail + mot de passe).

Prestation conseil et accompagnement

- ♦ Public : Chef d'entreprise et/ou son représentant.
- ♦ Participation de 8 à 12 entreprises maximum.
- ♦ Parcours comprenant 2 demi-journées en ateliers collectif.
- ♦ Coût du parcours DU : Service non facturé dans le cadre des cotisations versées à l'OPPBTP.